

**ELECTIONS DEPARTEMENTALES 20 – 27 JUIN 2021
INFORMATION AUX CANDIDATS**

PANNEAUX ELECTORAUX

Les emplacements sont attribués en fonction d'un tirage au sort par la Préfecture, à l'issue du délai de dépôt des candidatures, entre les candidats dont la déclaration de candidature a été enregistrée.

Le tirage au sort s'effectuera le mercredi 5 mai 2021 à 17h à la Préfecture, salle Jean-Moulin.

Les candidats ou leurs remplaçants peuvent y assister personnellement ou s'y faire représenter par un mandataire désigné par eux, muni d'un mandat.

L'attribution des numéros d'emplacement d'affichage résultant du tirage au sort sera communiquée aux communes sans délai et mis en ligne sur le site internet de la Préfecture (www.doubs.gouv.fr) dès le jeudi 6 mai 2021.

Dans le cas d'un second tour de scrutin, l'ordre des binômes de candidats retenu pour le premier tour est conservé entre les binômes de candidats restant en présence. La loi n'interdit pas à une liste qui ne se représente pas au second tour d'utiliser les panneaux qui lui ont été précédemment attribués, soit pour exprimer ses remerciements aux électeurs, soit pour annoncer son désistement. Les frais d'impression et d'apposition des bandeaux et affiches exprimant les remerciements d'un candidat aux électeurs ne sont pas pris en charge par l'Etat.

PROPAGANDE

Une commission de propagande prévue par l'article R32 du code électoral a été instituée et sera compétente pour l'ensemble des cantons du département.

Les candidats, leurs remplaçants ou leurs mandataires, dont la candidature a été enregistrée pourront participer avec voix consultative aux travaux de la commission.

Les candidats sont invités à soumettre leurs projets par mail à pref-service-election@doubs.gouv.fr. La commission de propagande se réunira le 17 mai 2021 à 12h15 à Rouffach.

Les candidats devront remettre leurs circulaires et bulletins de vote, *selon les quantités annexées*, dans les conditions suivantes :

POUR LE PREMIER TOUR

Date limite	lundi 17 mai 2021 à 12h00
Lieu	3MA chez MAHLE Behr France Rouffach S.A.S. 5, Avenue de la gare, 68250 Rouffach, France
Horaires	8h-16h
Contacts	N°1:Thierry Heimburger 03-89-73-28-70 - 06 15 32 05 72. N°2 : Antoine Faedy 06-09-43-54-06 PRISE DE RDV IMPERATIF 48H AVANT

**ELECTIONS DEPARTEMENTALES 20 – 27 JUIN 2021
INFORMATION AUX CANDIDATS**

POUR LE SECOND TOUR

Date limite	Mardi 22 juin 2021 à 18h00
Lieu	Groupe DUHAMEL - 64, rue du 11 Novembre 27690 LERY
Horaires	8h-12h 13h-16h
Contacts	07 72 02 77 99

En annexe également, les *quantités d'affiches* maximum remboursables.

REGLEMENTATION PROPAGANDE

Les caractéristiques réglementaires des circulaires et bulletins de vote sont à respecter.

Pour les connaître : www.doubs.gouv.fr en téléchargeant le *Memento à l'usage des candidats*. Vous y trouverez également des modèles de bulletins de vote.

L'*arrêté ministériel des tarifs* pour le remboursement de la propagande sera mis en ligne dès sa publication.

CNCCFP

Le *guide du candidat et du mandataire* pour les élections départementales est disponible sur le site www.cnccfp.fr.

Les kits de compte de campagne seront adressés au mandataire dans les meilleurs délais.

Une liasse de carnet reçus-dons vous est délivrée lors de votre dépôt de candidature. Des liasses supplémentaires vous seront adressées sur demande auprès du BRGE-service élections.

DATES A RETENIR

Limite de dépôt par les binômes de candidats à la commission de propagande des documents à envoyer aux électeurs et aux maires pour le 1er tour	17 mai à 12h
Campagne électorale 1er Tour	du 31 mai à 0h au 19 juin à 0h
Limite de notification aux maires par les binômes de candidats des assesseurs et délégués des bureaux de vote	17 juin à 18h
Limite de remise des bulletins de vote aux maires par les binômes de candidats qui en assurent eux-mêmes la distribution pour le 1er Tour	19 juin à 12h
Campagne électorale 2nd Tour	du 21 juin à 0h au 26 juin à 0h
Clôture du délai de dépôt des déclarations de candidatures du 2nd tour	21 juin à 18h
Limite de dépôt par les binômes de candidats à la commission de propagande des documents à envoyer aux électeurs et aux maires pour le 2nd tour	22 juin à 18h

CONTACT

Pour toute question : pref-service-election@doubs.gouv.fr ou par téléphone au 03 81 25 11 18

Quantités maximum remboursables pour chaque tour de scrutin

CIRCULAIRES (professions de foi)			
CODE CANTON	NOM DU CANTON	Nombre d'électeurs au 12 avril 2021	Quantité maximale de circulaires (égale au nombre d'électeurs, majoré de 5%) format de 210 x 297 millimètres (A4)
2501	01 Audincourt	20025	21 026
2502	02 Baume-les-Dames	22326	23 442
2503	03 Bavans	26202	27 512
2504	04 Besançon-1	16454	17 277
2505	05 Besançon-2	17286	18 150
2506	06 Besançon-3	19791	20 781
2507	07 Besançon-4	20231	21 243
2508	08 Besançon-5	16371	17 190
2509	09 Besançon-6	19098	20 053
2510	10 Bethoncourt	19484	20 458
2511	11 Frasne	17714	18 600
2512	12 Maïche	17300	18 165
2513	13 Montbéliard	17073	17 927
2514	14 Morteau	18964	19 912
2515	15 Ornans	19349	20 316
2516	16 Pontarlier	18428	19 349
2517	17 Saint-Vit	19131	20 088
2518	18 Valdahon	18045	18 947
2519	19 Valentigney	20022	21 023
	TOTAL DOUBS	363294	381459

BULLETINS DE VOTE			
CODE CANTON	NOM DU CANTON	Nombre d'électeurs au 12 avril 2021	Quantité maximale de bulletins de vote (égale au double du nombre d'électeurs, majoré de 10 %)
2501	01 Audincourt	20025	44 055
2502	02 Baume-les-Dames	22326	49 117
2503	03 Bavans	26202	57 644
2504	04 Besançon-1	16454	36 199
2505	05 Besançon-2	17286	38 029
2506	06 Besançon-3	19791	43 540
2507	07 Besançon-4	20231	44 508
2508	08 Besançon-5	16371	36 016
2509	09 Besançon-6	19098	42 016
2510	10 Bethoncourt	19484	42 865
2511	11 Frasne	17714	38 971
2512	12 Maïche	17300	38 060
2513	13 Montbéliard*	10 124	22 273
*Canton 13 – canton de Montbéliard = 17 073 électeurs – 6 949 électeurs votants avec des machines à voter à Montbéliard			
2514	14 Morteau	18964	41 721
2515	15 Ornans	19349	42 568
2516	16 Pontarlier	18428	40 542
2517	17 Saint-Vit	19131	42 088
2518	18 Valdahon	18045	39 699
2519	19 Valentigney	20022	44 048
	TOTAL DOUBS	356345	783959

AFFICHES**Quantités maximum remboursables pour chaque tour de scrutin**

CODE CANTON	Numéro CANTON	NOM DU CANTON	Nombre d'emplacements d'affichage	2 grandes affiches (594mmx841mm) par panneau d'affichage ou emplacement réservé à l'affichage électoral	2 petites affiches (297mmx420mm) par panneau d'affichage ou emplacement réservé à l'affichage électoral
2501	2501	01 Audincourt	42	84	84
2502	2502	02 Baume-les-Dames	106	212	212
2503	2503	03 Bavans	89	178	178
2504	2504	04 Besançon-1	16	32	32
2505	2505	05 Besançon-2	17	34	34
2506	2506	06 Besançon-3	14	28	28
2507	2507	07 Besançon-4	19	38	38
2508	2508	08 Besançon-5	24	48	48
2509	2509	09 Besançon-6	22	44	44
2510	2510	10 Bethoncourt	44	88	88
2511	2511	11 Frasne	50	100	100
2512	2512	12 Maïche	58	116	116
2513	2513	13 Montbéliard	25	50	50
2514	2514	14 Morteau	41	82	82
2515	2515	15 Ornans	68	136	136
2516	2516	16 Pontarlier	26	52	52
2517	2517	17 Saint-Vit	75	150	150
2518	2518	18 Valdahon	65	130	130
2519	2519	19 Valentigney	43	86	86
		Totaux	844	1688	1688